

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA

Relations UA-CER
Comité des fonctionnaires des Secrétariats
Quatrième session
24 - 25 janvier 2005
Abuja (Nigeria)

AU-RECS/OFF/RPT (IV)

RAPPORT FINAL

Introduction

1. La Quatrième réunion du Comité des fonctionnaires des Secrétariats de l'Union africaine (UA) et des Communautés économiques régionales (CER) s'est tenue les 24 et 25 janvier 2005, au Siège de la CEDEAO, à Abuja (Nigeria).

Participants

2. La liste des participants figure en Annexe.

Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par S.E. le Dr. Mkwezalamba, Commissaire aux Affaires économiques de la Commission de l'UA. Etait également présente à l'ouverture, S.E. Mme Elisabeth Tankeu, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie.

4. Dans sa déclaration liminaire, le Dr Mkwezalamba a souhaité la bienvenue aux participants, au nom du Président de la Commission de l'UA. Il a souligné que la réunion constituait non seulement une occasion pour procéder à un échange d'expériences sur l'un des défis majeurs du continent, à savoir comment accélérer le processus d'intégration en Afrique, mais également un cadre efficace de coordination des activités entre l'UA et les CER afin de trouver les moyens de relever un tel défi.

5. Il a également souligné que la réunion sera essentiellement axée à plusieurs questions importantes dont la résolution contribuera à la construction de l'Union africaine, notamment la coopération douanière, l'initiative africaine pour le renforcement des capacités de production les politiques sectorielles communes dans les domaines du transport, de l'énergie et des télécommunications.

6. Il a ensuite invité M. Core Sene, Secrétaire exécutif adjoint (harmonisation des politiques) de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en tant qu'hôte, à souhaiter la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, avec les amendements :

1. Ouverture ;
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
3. Mise en œuvre des Recommandations et des Décisions de la Réunion de Coordination de Lusaka (mars 2003) ;

4. Examen final du projet de Protocole sur les Relations entre l'UA et les CER ;
5. Examen du projet de Protocole sur la Coopération Douanière, et sur la mise en œuvre de l'initiative africaine sur le renforcement des capacités de production;
6. Politiques sectorielles communes dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications : Approche méthodologique et Etat de mise en œuvre par les CER ;
7. Harmonisation des activités et examen des projets prioritaires de l'Union africaine pour 2005, dans le domaine des infrastructures et de l'énergie ;
8. Echange de vues sur :
 - i. la mise en œuvre de l'article 19 de l'Acte constitutif de l'UA : Création d'une Banque centrale africaine et d'une Banque africaine d'Investissement ;
 - ii. Forum du secteur privé africain ;
 - iii. Revue des étapes du processus d'intégration, tel que stipulé dans l'article 6 du Traité instituant la Communauté économique africaine ;
 - iv. Démarrage de la création et de la mise en place des Réseaux des Chambres de Commerce, des Associations des professionnels, de transitaires, d'industriels, d'assureurs, etc. pour la promotion du commerce ;
 - v. Coordination des activités entre les CER : réunions sectorielles.
9. Questions diverses ;
10. Clôture des travaux.

Mise en œuvre des Recommandations et des Décisions de la Réunion de Coordination de Lusaka (mars 2003)

8. La réunion a pris note des progrès réalisés par l'UA et les CER concernant les recommandations et les décisions de la Réunion de Coordination de Lusaka dans les différents domaines et a fait observer qu'il restait encore beaucoup à faire. La réunion a également indiqué que l'UA et les CER devaient poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre des recommandations et des décisions de Lusaka dans les divers domaines, notamment :

- (a) le webmaster de l'UA devrait effectuer des visites auprès des CER afin d'élaborer un cadre pour la normalisation et l'harmonisation des contenus des sites web des CER ;
- (b) l'UA devrait aider à harmoniser les politiques entre les CER et au sein des CER, en tenant compte des progrès accomplis au niveau de ces dernières ;
- (c) la Commission de l'UA devrait communiquer aux CER, immédiatement après chaque réunion de coordination, les décisions et les recommandations adoptées par la réunion, pour leur permettre de prendre des actions ;
- (d) l'UA devrait veiller à ce que la coopération actuelle avec la Conférence Afrique-Asie des organisations sous-régionales (ASROC) apporte une valeur ajoutée aux activités de l'UA et des CER ; et
- (e) le programme de formation en matière d'intégration économique pour les CER, devrait être basé sur l'évaluation de leurs besoins.

Examen du projet de Protocole sur les Relations entre l'UA et les CER

9. La Commission a informé les participants que le projet de Protocole est soumis aux organes délibérants de l'UA au présent Sommet de janvier 2005, pour examen et approbation. Toutefois, les participants ont estimé que le projet de Protocole aurait dû être envoyé aux CER afin qu'elles puissent vérifier que les amendements faits lors de la réunion de juillet 2004 à Addis-Abeba avaient été fidèlement incorporés dans le projet de Protocole.

Examen du projet de Protocole sur la Coopération Douanière

10. Dans sa présentation, le Représentant de la Commission a souligné que les questions douanières étaient cruciales dans le cadre des échanges commerciaux en pleine évolution sur le continent. En conséquence, l'objectif du projet de Protocole est d'offrir le cadre idoine pour la mise en place et le fonctionnement d'un Réseau des Douanes qui servira de lien entre les différentes administrations douanières nationales, les CER et la Commission de l'UA. Ce Réseau permettra également de promouvoir la coopération entre toutes les parties concernées afin de réaliser les objectifs d'intégration économique et d'amélioration de la qualité de vie des populations africaines.

11. La réunion a pris acte du projet de Protocole, a félicité la Commission pour son initiative et a fait les recommandations suivantes :

- (a) l'objectif premier du Protocole devrait être la promotion du processus d'intégration, la coordination et l'harmonisation des programmes actuels de coopération douanière des CER ;
- (b) le Protocole devrait apporter une valeur ajoutée à ce qui existe déjà au niveau des CER et renforcer ces réalisations ; et
- (c) l'UA devrait revoir les structures complexes prévues dans le Protocole en tenant compte des contraintes des CER.

Mise en œuvre de l'Initiative africaine de renforcement des Capacités de production (IACP)

12. Dans son exposé, le Représentant de la Commission a indiqué que cette initiative a été créée compte tenu du fait qu'il est établi qu'il n'y a pas de croissance viable et de développement sans industrialisation puisque l'industrie est le moteur de toute croissance économique. Il est par conséquent nécessaire d'élaborer des stratégies et des politiques aux niveaux régional et continental avec l'assistance de partenaires identifiés afin que l'industrialisation sur le continent puisse contribuer à la croissance économique des pays africains ainsi qu'au bien-être de leurs peuples.

13. La réunion a pris note de la présentation, a souligné l'importance de l'industrialisation pour le continent et a recommandé ce qui suit :

- a. Incorporation du secteur informel (constitué par d'entreprises artisanales) dans les plans d'industrialisations ;
- b. Concentration sur le renforcement des institutions financières existantes pour soutenir les industries émergentes au lieu de créer de nouvelles institutions ; et
- c. Nécessité d'engager de nouvelles consultations avec les CERs afin d'enrichir les documents et d'élaborer dans le détail des stratégies spécifiques pour chaque CER sur la base de ses besoins.

Politiques sectorielles Communes dans les domaines des transports, de l'Énergie et des Télécommunications : Approche méthodologique et état de mise en œuvre par les CERs

14. Dans son exposé, le Représentant de la Commission a indiqué que compte tenu du fait que les CERs sont les piliers de l'intégration de l'économie africaine, elles doivent jouer un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'approche globale et du cadre logique pour accélérer le processus d'intégration dans les domaines de l'infrastructure, des transports, de l'énergie et des télécommunications.

15. La réunion a pris note de l'exposé et s'est félicité des efforts que déploie la Commission pour impliquer les Communautés économiques régionales dans le processus. La réunion a ensuite recommandé ce qui suit :

- a. Les Etats membres doivent être encouragés à mettre en œuvre les politiques dans les domaines de l'infrastructure, des transports, de l'Énergie et des Télécommunications, qui ont été déjà adoptées aux niveaux national, régional et continental ;
- b. L'UA doit assister les CER en fournissant le financement nécessaire à la mise en œuvre de ces politiques ;
- c. L'UA doit rationaliser les politiques pour éviter toute duplication ; et
- d. L'UA doit pleinement intégrer dans ses programmes les projets du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Harmonisation des activités et examen des projets prioritaires de l'UA pour 2005 dans le domaine de l'Infrastructure et de l'Énergie

16. Le Représentant de la Commission a indiqué que ce point de l'ordre du jour était un point pour information destiné à informer les CER sur les activités et les programmes de l'UA qui ont été élaborés concernant l'infrastructure et l'énergie dans le cadre des programmes prioritaires de l'Union pour 2005.

17. La réunion a pris note de l'information et a recommandé que l'UA intègre pleinement les projets du NEPAD dans ses programmes.

Mise en œuvre de l'Article 19 de l'Acte constitutif de l'UA : création d'une Banque centrale africaine et d'une Banque d'investissement africaine

18. Dans son exposé, le Représentant de la Commission a informé la réunion des progrès réalisés au niveau de la Commission en vue de la création d'une Banque centrale africaine (BCA) et d'une Banque d'investissement africaine. A cet égard, il a informé la réunion que la Commission entreprendra des études sur les modalités de création des Banques et organisera un séminaire pour examiner l'étude et faire des recommandations appropriées aux organes délibérants de l'Union à la prochaine session de la Conférence, en juillet 2005. Le Représentant a en outre indiqué que les CER seront invitées à participer au séminaire.

19. Réagissant à l'exposé, les CER ont déclaré que la Commission devait leur communiquer les termes de référence des études pour recueillir leurs commentaires. Les CER ont également fait remarquer que les études devraient tenir compte des économies africaines, particulièrement les critères de convergence macro-économique, les contraintes sur les marchés financiers internationaux et les engagements des pays africains en vers les partenaires internationaux (FMI et Banque mondiale) dans les études devant être effectuées, si l'on veut vraiment que le continent préserve sa crédibilité.

20. La réunion a en outre mis l'accent sur la nécessité pour la Commission de prendre également en compte dans l'étude l'approche politique proposée. En d'autres termes, la Commission devrait dépasser les considérations économiques et incorporer les facteurs politiques dans cette question afin de compléter la proposition.

Forum du Secteur privé africain

21. Le Représentant de la Commission a indiqué que son exposé était destiné à informer les CER de l'initiative de la Commission qui sera soumise à l'examen et à l'approbation des organes délibérants de l'UA. Il a ensuite indiqué que la Commission travaillera en collaboration avec les CER lorsque le forum aura été mis en place.

Examen des étapes de l'intégration tel que préconisé à l'article 6 du Traité instituant la Communauté économique africaine

22. Le représentant de la Commission a insisté sur la nécessité d'examiner les progrès réalisés par les différentes CER quant aux six étapes prévues dans le Traité d'Abuja. Il a été fait observer que pratiquement rien n'a été fait pour l'examen des étapes de l'intégration. A cet égard, le Département des Affaires économiques de la Commission de

l'Union africaine a fait de l'examen des étapes de l'intégration, un de ses domaines prioritaires dans les programmes de 2005.

23. La réunion a pris note de l'information fournie par la Commission mais a fait remarquer que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a déjà fait un travail dans ce domaine. En conséquence, le groupe de travail de l'Union africaine mis sur pied sur la rationalisation de l'intégration économique doit, en collaboration avec la CEA et les CER, examiner les études déjà entreprises et faire les recommandations appropriées.

Etablissement et mise en oeuvre effective des réseaux de chambres de commerce, d'associations professionnelles, de transitaires, de manufacturiers, d'assureurs, etc... pour la promotion du commerce en Afrique

24. Le représentant de la Commission a indiqué que la Commission a proposé l'établissement de réseaux nationaux et régionaux pour chaque industrie spécifique et l'établissement d'une coopération régionale en matière de développement industriel en vue de promouvoir le dialogue entre les organismes privés et publiés sur la politique industrielle. Ensuite, la réunion a souligné la nécessité d'établir ces réseaux au niveau régional plutôt qu'au niveau national.

Coordination des activités entre les CER : réunions sectorielles, UA-CER

25. La réunion a souligné la nécessité d'améliorer la coordination des activités entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales, un des meilleurs moyens de réaliser l'intégration du continent africain. A cet égard, la réunion a demandé à la Commission d'examiner ses programmes prioritaires pour 2005 et d'identifier les domaines dans lesquels il est possible de promouvoir l'échange d'expériences et des meilleures pratiques entre les CER.

Questions diverses

A. Questions politiques

26. Le représentant de la Commission a indiqué certaines des questions prioritaires dans le programme du Département des Affaires politiques qui devraient être portées à l'attention de la réunion pour action à prendre, à savoir:

- a. La nécessité pour l'Union africaine et les Communautés économiques régionales de renforcer leur coopération dans le

domaine du suivi et de l'observation des élections et de veiller à ce que leur participation couvre le processus d'inscription des électeurs, le programme d'éducation civique des électeurs, la période électorale et l'annonce des résultats des élections ainsi que le processus post-électoral ; et

- b. La nécessité de renforcer les efforts visant à mettre en œuvre la Convention de l'Union sur la prévention et la lutte contre la corruption avec la mise en place à tous les niveaux (UA, CER, national) de mécanismes appropriés pour renforcer les principes contenus dans la Convention.

27. La réunion a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion les deux domaines portés à son attention.

B. Coopération UA-IDEP

28. Le Directeur de l'Institut africain de développement économique et de la planification (IDEP) a informé la réunion du programme d'appui au renforcement des capacités pour l'Union africaine et les CER. Dans son exposé, il a indiqué que l'IDEP organisera des cours de formation à court terme, fournira des services consultatifs, mettra à disposition les résultats de recherche et pourra aider à la mise en place d'un programme d'études supérieures sur le régionalisme, etc...

29. La réunion a recommandé ce qui suit :

- a. L'inclusion d'un module sur la paix et la sécurité ainsi que la planification stratégique dans le programme de formation à court terme ;
- b. Les cours sur les négociations de l'OMC doivent être avancés au début de l'année 2005 plutôt que de se tenir août ;
- c. Le module des cours sur la réglementation et la supervision doit être clairement défini ;
- d. La Commission de l'Union africaine doit être impliquée dans la formulation du programme des cours.

C. Recommandations générales

30. Les participants à la réunion ont fait les recommandations suivantes :

- a. La nécessité d'envoyer à l'avance les invitations, les documents de travail et particulièrement l'ordre du jour de la réunion aux CER. Les participants ont en outre

proposé que les documents soient envoyés aussi bien aux chefs exécutifs des CER qu'aux personnes à contacter dans chaque CER ;

- b. La nécessité de créer un réseau et d'échanger des programmes entre la Commission de l'Union africaine, les CER, la CEA, la BAD et l'IDEP ;
- c. La nécessité d'encourager les Etats membres de l'Union africaine à signer et à ratifier ou à adhérer aux Traités UA afin de faciliter la mise en œuvre des politiques au niveau continental.

VI. Examen et adoption du rapport de la réunion

31. La réunion a adopté son rapport, avec des amendements

VIII. Clôture

32. En conclusion, le représentant de la Commission a remercié les participants pour le bon esprit qui a régné au cours des travaux, ce qui a permis le bon déroulement de la réunion, ainsi que pour les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'intégration du continent. Il a en outre remercié l'hôte (la CEDEAO) pour son assistance et sa contribution au succès de la réunion.

33. Les participants ont exprimé leur gratitude à la Commission pour la réunion qui a été couronnée de succès, ainsi que leur disposition à renforcer leurs relations avec l'Union africaine, en particulier avec le Département des Affaires économiques, en vue de faciliter l'intégration économique.